

Publié le 29 juin 2021

BTP - POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA PROFESSION, FEDEREC LANCE UNE FORMATION DE DIAGNOSTIQUEUR PRODUITS – MATERIAUX – DÉCHETS (PMD) ISSUS DES BÂTIMENTS

À partir du 1^{er} janvier 2022, en application de la loi AGEC et suite à la parution des décrets 2021-821 et 2021-822 du 25 juin 2021, le « **diagnostic déchets issus de la démolition** » évolue en « **diagnostic portant sur la gestion des produits, matériaux et des déchets issus des bâtiments** ». Cette obligation est étendue aux chantiers de rénovation significative de plus de 1 000m² et les modalités de publicité et de recolement du diagnostic sont renforcées.

De plus, les Maîtres d’Ouvrage concernés auront l’obligation de faire appel à un diagnostiqueur en capacité de justifier de compétences professionnelles reconnues dans les domaines des techniques du bâtiment, de l’économie de la construction et de la prévention et de la gestion des déchets du bâtiment.

Dans une démarche de lutte contre le gaspillage et de transition écologique, le diagnostiqueur identifiera, en amont d'une déconstruction ou d'une réhabilitation lourde, les possibilités de réemploi des produits et matériaux ainsi que les filières de valorisation des déchets de chantier. Le diagnostiqueur contribuera également à la préservation des ressources naturelles et à une meilleure maîtrise des coûts du chantier par le détournement d'un maximum de tonnages de l'enfouissement ou de l'incinération.

L'ensemble de la profession s'accorde sur la nécessité d'avoir un diagnostiqueur compétent et responsabilisé pour bénéficier de diagnostics de qualité. En anticipation de ce besoin, FEDEREC et SEDDRé se sont fortement mobilisés auprès de France Compétences en décembre 2020 pour faire reconnaître le métier émergent de diagnostiqueur Produits Matériaux Déchets issus du bâtiment.

FEDEREC a également répondu, fin 2020, à l'appel du Ministère de la Transition Ecologique pour la rédaction du projet des décrets parus dernièrement.

Dans le prolongement de la démarche, et pour répondre aux exigences des décrets parus le 25 juin dernier, un dossier de demande de titre professionnel¹ a été déposé par FEDEREC auprès de France Compétences. Il est en cours d'instruction dans l'attente de la décision de la commission de la certification professionnelle. **FEDEREC deviendra alors le représentant principal du Diagnostic PMD issus des bâtiments.**

¹ au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Afin de répondre aux exigences du métier, FEDEREC a conclu un partenariat avec l'Organisme de Formation Labo'CERT pour construire une **formation qui répond en tout point aux décrets**. Celle-ci ira au-delà des outils de communication et de sensibilisation disponibles, et est ouverte à tous les acteurs du BTP.

Une session pilote sera programmée dès la rentrée dont les préinscriptions sont d'ores et déjà possibles. (Pour plus d'informations vous pouvez vous adresser à l'adresse mail suivante : diagPMD@federec.com).

Chiffres clés

- **Secteur du Bâtiment : 46 millions de tonnes de déchets** (dont 23 millions de tonnes issues de la démolition et 17 millions de tonnes issues d'opération de réhabilitation ou rénovation) hors déchets de terrassement.
- **Nombre de chantiers concernés par l'obligation de diagnostic (avant loi AGECE) : 5 000** (source ADEME 2019). En tenant compte de l'extension de l'obligation de réalisation de ce diagnostic à certains travaux de rénovation ou de réhabilitation et considérant que ce précédent chiffre était sous-estimé, **les professionnels s'accordent sur 10 000**.
- **Nombre de diagnostiqueurs devant être formés : 2 000**

FEDEREC est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage.

Cette industrie représente : 1 200 entreprises du recyclage, 8,5 Mrd€ d'euros de CA ; 625 M€ d'investissements, 30 800 emplois directs et non délocalisables, dont 87% de CDI, 75 Mt de matières collectées dont 42,8 MT de déchets du Bâtiment, 20 Mt d'émissions de Co2 évité (*Source : Observatoire statistique de FEDEREC).

Contact presse : Agence Profile : 01 56 26 72 30 (11)

Olivia Chabbert : ochabbert@agence-profile.com | Vanessa Chicout : vchicout@agence-profile.com